

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES  
 SICAD**

**GUIDE DU CITOYEN**

**CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN**

**REFERENCE** : Arrêté du Ministre de ..... en date du ..... tel que  
 modifié par l'arrêté en date.....  
 (JORT N° ..... du .....)

**Organisme** : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques  
**Domaine de la prestation** : Protection et contrôle de la qualité des produits agricoles  
**Objet de la prestation** : Attestation pour l'acquisition de l'ammonitre subventionné

**CONDITIONS D'OBTENTION**

Le bénéficiaire doit être propriétaire ou exploitant des pieds d'oliviers en cours de production

**PIECES A FOURNIR**

- Une demande au nom du commissaire régional au développement agricole concerné  
 -**Pour les coopératives** : Présentation d'une liste des bénéficiaires pour l'élaboration des attestations individuelles

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Dépôt de la demande - Etude de la demande et visite sur terrain - Elaboration et délivrance de l'attestation à l'intéressé	Le demandeur L'arrondissement de la production végétale L'arrondissement de la production végétale	15 jours à partir de la date de dépôt de la demande

**LIEU DE DEPOT DU DOSSIER**

**SERVICE** : Le bureau d'ordre du commissariat régional au développement agricole concerné  
**ADRESSE** : Le siège du commissariat régional au développement agricole concernée

**LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION**

**SERVICE** : Le bureau d'ordre du commissariat régional au développement agricole concerné  
**ADRESSE** : Le siège du commissariat régional au développement agricole concernée

**DELAI D'OBTENTION DE LA PRESTATION**

15 jours à partir de la date de dépôt de la demande

**REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES**

-Décret n° 2004-2631 du 9 Novembre 2004 fixant la liste des attestations administratives pouvant être délivrées aux usagers, par les services du ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques, les établissements et les entreprises publics sous-tutelle.